

L'ESSENTIEL FORCE® 20 CS LA PROTECTION INSECTICIDE DES SEMENCES DE MAÏS

Vigueur /// OK

Sélectivité /// OK

Force® 20 CS

syngenta®

Force® 20 CS

- Une solution large spectre contre taupins, chrysomèle et scutigérelle
- Une excellente sélectivité
- Une très bonne vigueur à la levée, grâce à son efficacité insecticide
- Autorisé sur maïs incluant maïs porte-graines
- Dose d'emploi : 0,05 l par unité de 50 000 graines
- Composition : téfluthrine 200 g/l
- Famille chimique : pyréthrinoïdes de synthèse
- Formulation : (CS) suspension de capsules
Densité : 1,06

Mode d'action unique pour une meilleure efficacité :

- Mode d'action par contact et tension de vapeur.
- Diffusion en phase gazeuse autour de la graine. Repousse et élimine les ravageurs au contact du halo de protection.



Effet de vapeur de la téfluthrine créant un halo de protection



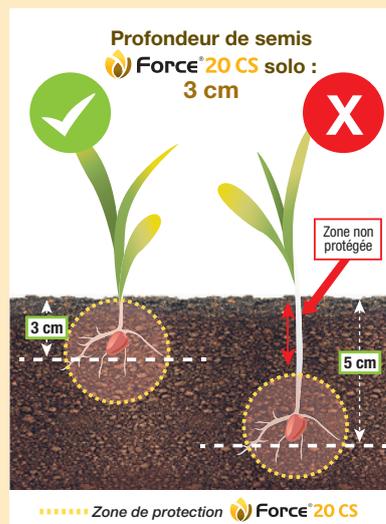
Scutigérelle, moyenne à forte pression taupins : FORCE 20 CS + microgranulés à dose adaptée (65 % à 100 % dose AMM)

La qualité du semis conditionne la bonne implantation de la culture et optimise l'efficacité du FORCE 20 CS

50 % du rendement final du maïs se joue au semis.

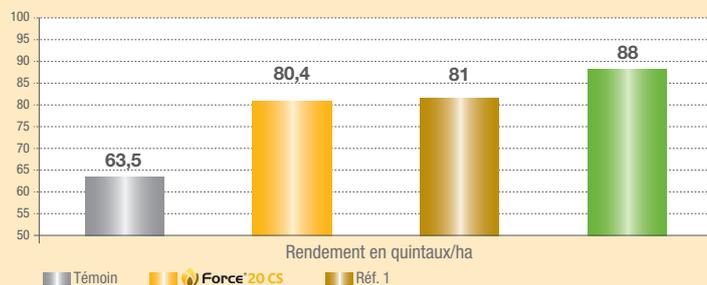
La phase de préparation est donc essentielle pour favoriser une levée optimale du maïs.

1. Semer dans un sol frais et ressuyé.
2. Préparer le sol finement en privilégiant les roues de rappuie.
3. Respecter une profondeur de semis de 3 cm si utilisation solo.
4. Au-delà de 3 cm ou en cas de forte pression ravageurs, renforcer FORCE 20 CS avec un microgranulé (sans excéder 4-5 cm de profondeur).



Quel que soit le niveau d'attaque de taupins, FORCE 20 CS au niveau de la référence en rendement avec les conditions de semis recommandées

Synthèse 4 essais microparcelles Syngenta, 2016 - 2018 avec des attaques supérieures à 30% de pertes sur les témoins



Synthèse 9 essais microparcelles Syngenta, 2016 - 2018 avec toutes pressions ravageurs confondues



RECOMMANDATIONS POUR UNE BONNE UTILISATION DES SEMENCES PROTÉGÉES FORCE 20 CS

- **FORCE 20 CS** protège la graine dans un rayon de 3 cm dès le semis.
- Les semences protégées **FORCE 20 CS** doivent être implantées dans un sol frais et bien ressuyé, sur une préparation fine du sol (*type semis de betterave*) en veillant à rappuyer la ligne de semis.
- Au-delà de 3 cm de profondeur de semis et/ou en cas de fortes pressions ravageurs, il faut compléter **FORCE 20 CS** avec un microgranulé insecticide sans excéder 5 cm de profondeur de semis.

Grille de raisonnement de la protection insecticide du sol en maïs

NIVEAU D'ATTAQUE ATTENDU*	ATTAQUES FAIBLES	PRESSION MOYENNE	PRESSION FORTE
% de plantes touchées	< 15 %	15 - 30 %	> 30 %
FORCE 20 CS (semis + de 3 cm)		X	X
FORCE 20 CS (conditions de semis recommandées**)			X
FORCE 20 CS toutes conditions + KARATE 0.4GR (avec diffuseur) 12 kg/ha	Efficacité, régularité, densité, quelle que soit la pression		
Engrais starter (18/46)		Recommandé	Obligatoire
Qualité du semis / efficacité des solutions	+	++	+++

- Efficacité moyenne
- Excellente efficacité
- Non recommandé

* Selon historique de la parcelle.

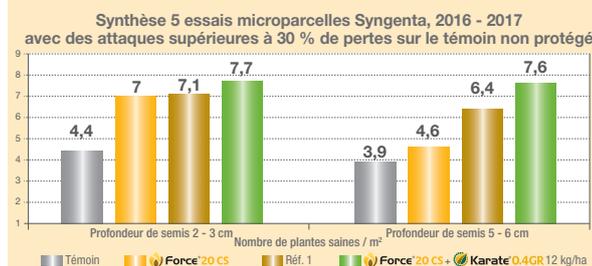
** Sol frais et ressuyé, préparation fine du sol, rappuyé sur la ligne de semis grâce aux roues plombeuses. Favoriser les semoirs à disque, profondeur de semis maximale de 3 cm.

Comment se protéger ?

- Eviter de charger le semoir sous un hangar confiné et se positionner dos au vent pour éviter l'exposition aux poussières.
- Porter les Equipements de Protection Individuelle (EPI) suivants :

VÊTEMENT DE TRAVAIL ET EPI	AU CHARGEMENT DU SEMOIR	PENDANT LE SEMIS	AU NETTOYAGE DU SEMOIR
Gants en nitrile certifiés réutilisables (EN374-3) ou à usage unique (EN374-2)	Réutilisables	A usage unique en cas d'intervention sur le semoir	Réutilisables
Combinaison de travail tissée en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m ² ou plus	OUI	OUI	OUI
EPI partiel (tablier à manches longues ou blouse) de catégorie III type PB (3) à porter par dessus la combinaison de travail précitée	OUI	-	OUI ou combinaison de protection catégorie III type 5/6
Lunettes de protection ou écran facial certifié EN 166 (CE, sigle 3)	OUI	-	OUI
Protection respiratoire certifiée FFP3 (EN 149)	OUI	-	OUI

En situation de forte pression taupins, la double protection avec un granulé permet d'obtenir un gain de 10 % en peuplement sur un semis 3 cm et sécurise l'efficacité sur un semis trop profond



FORCE® 20 CS - Attention - H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H332 - Nocif par inhalation. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



KARATE® 0.4GR - Attention - H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France. SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS - RSAC Toulouse 443 716 832.

Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

FORCE® 20 CS - AMM N° 2040146 - Composition : 200 g/l téfluthrine * - P261 Eviter de respirer les poussières/les vapeurs. P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection : se reporter aux tableaux du livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases. P284 Porter un équipement de protection respiratoire : se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Eliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Pendant la phase de SEMIS des semences traitées : porter un vêtement de travail pendant toutes les tâches, des gants en nitrile et un MASQUE ANTI-POUSSIÈRES FFP3 à l'ouverture des sacs, au remplissage et à la vidange du semoir. Se reporter à l'étiquetage au semis pour plus de détails. L'enrobage des semences doit s'effectuer exclusivement dans des infrastructures professionnelles de traitement des semences. Les meilleures techniques disponibles doivent être utilisées dans ces infrastructures en vue de prévenir la libération de nuages de poussières durant le stockage, le transport et l'application. Respecter une période minimum de 120 jours avant d'implanter une nouvelle culture sur laquelle la téfluthrine n'est pas autorisée. Rincer l'équipement au moins deux fois. Utiliser un déflecteur de poussières à la sortie de la tuyère du semoir pour les semences de maïs enrobées. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SP2 Pour protéger les organismes aquatiques, la semence doit être entièrement incorporée dans le sol à une profondeur de 3 cm pour les usages sur céréales et à une profondeur de 2,5 cm pour les usages sur betteraves. SP5 Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, les semences traitées avec la préparation doivent être entièrement incorporées dans le sol ; s'assurer que les semences traitées sont également incorporées en bout de sillons. SP6 Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, récupérer toutes semences traitées avec la préparation accidentellement répandue. SP8 Dangereux pour les abeilles. Lors du semis : ne pas utiliser en présence d'abeilles. Retirer ou couvrir les ruches pendant l'application. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes.

KARATE® 0.4GR - AMM N° 2150483 - Composition : 0.4 % lambda-cyhalothrine - P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage pendant toutes les étapes de manipulation de la préparation. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Eliminer le contenu et le récipient comme un déchet dangereux. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SP3 Pour protéger les organismes aquatiques dans le cadre de la dérogation oignon et échalote, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau. SP3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter un dispositif végétalisé permanent non traité de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur maïs, maïs doux, sorgho, tournesol, carotte, tomate, poivron, concombre, melon, laitue, chou, soja, cultures ornementales, cultures porte-graines (PPAMC, florales et potagères) et de 5 mètres pour l'usage sur tabac.

* Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

syngenta®

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.